

THEATRE LE RANELAGH



5 rue des Vignes 75016 PARIS - Tél 01 42 88 64 44 / 88
www.theatre-ranelagh.com

A l'attention de Mehdi Farge

Association pour la Danse et les Arts Lyriques - Sorbonne Université
 (ADAL)

Paris, le 23/10/2025

Devis

Objet : Privatisation du Théâtre Le Ranelagh pour un spectacle lyrique & danse le 13 avril 2026, en public

DESIGNATION	Qté	Prix unitaire	Montant H.T.
Location de la salle de spectacle lundi 13 avril 2026 de 9h à 23h avec TAPIS de danse 20h - 22h: gala (captation ok)	1	barème 24-25 3000€HT 1/2jour ou 4000€HT si + de 4h	4 000,00 €
Présentation de 2 régisseurs - facturée par service de 4heures - présent de 9h30 à 22h30	6	200,00 €	1 200,00 €
Présentation de 3 hôtesses pour l'accueil et la sécurité du public - facturée par heure - 1 pour 100 personnes - présentes de 19h à 22h et la dernière reste jusqu'à 23h pour fermer - bar du foyer ouvert avant et pdt l'entracte > 270 personnes max attendues > NB: jauge max autorisée à 300	10	25,00 €	250,00 €
Location du studio (40m2) selon à planning à définir - facturée par heure (30€TTC)	15	25,00 €	375,00 €
			Total H.T 5 825,00 €
Montant HT	Taux T.V.A	Montant T.V.A	Total TTC 6 990,00 €
5 825,00 €	20,00%	1 165,00 €	

Ce devis est indicatif et renvoie au déroulé mentionné ci-dessous, sachant qu'un RDV technique devra obligatoirement avoir eu lieu avec le régisseur du théâtre.
Une conduite du spectacle devra être fournie sachant que les plans de feux en place pour les spectacles en cours au théâtre ne pourront pas être modifiés et qu'aucune implantation spécifique ne pourra être réalisée.

9h00: arrivée du locataire

9h30-11h30: montage son et lumière

11h30-13h30 : répétition chant

13h30-14h30: pause déjeuner

14h30-17h30: répétition danse

18h30: arrivée des hôtesses -> brief par le locataire sur les modalités d'accueil et de placement du public (**libre**)

19h: début de l'accueil du public, billetterie gérée par le locataire (**guichet jour J possible**)

19h45 : début du placement

20h - 22h : GALA = 1ere partie lyrique (de 30 à 45 min) / entracte (20min)
réouverture du bar / 2eme partie danse (de 30 à 45min) (**ou inversement pour retirer le tapis de danse pdt l'entracte**)

22h-22h30: départ progressif des invités, départ du locataire après rangement de tous les espaces occupés

23h : fermeture du théâtre par la dernière ouvreuse, fin d'intervention

> **chargement et déchargement** du matériel autorisé de 9h à 19h par l'accès du 2 rue des Marronniers UNIQUEMENT pour le matériel lourd et durant 30 minutes maximum. Hors de ce créneau, l'accès rue des Vignes est à retenir.

> **billetterie à la charge du locataire, chaque personne entrant dans la salle doit être munie d'un ticket (ou a minima être pointé sur un listing / A/R de badge permettant le pointage rapide de la jauge).**

> **jauge en salle :** maximum conseillé à 250 places; jauge autorisée 300 places

> **jauge dans les espaces de réception :** maximum conseillé à 200 personnes; idéal à 150

CONDITIONS DE REGLEMENT : Remise de deux chèques à signature du contrat.

Remise d'un chèque d'acompte de 50%, encaissable à réception.

Remise d'un chèque de caution correspondant au solde encaissable le lendemain de l'événement OU par deux VIREMENTS

NOTA : Toute modification dans les horaires de l'événement ou dans les besoins techniques nécessaires à l'événement pourra entraîner un changement de tarif.

Sté La Rose du Bal - SARL capital 100 000€ - Siège Social 5 rue des Vignes 75016 Paris

Siret: 484 075 858 00015 – Code APE 9001Z - FR 4048407585800015